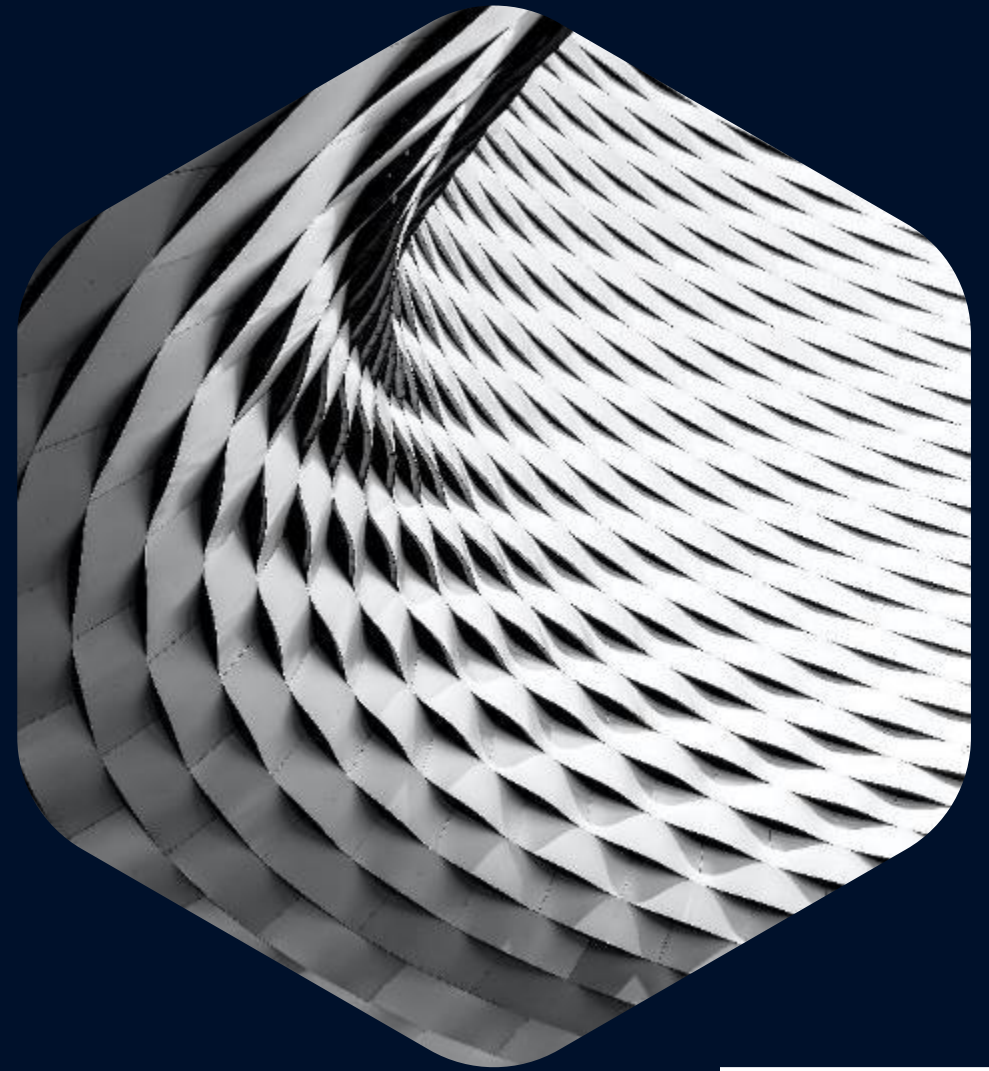
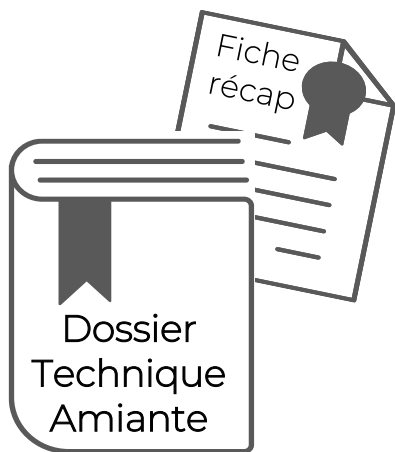


# Présentation Marché DTA-thèque - DIE (Direction Immobilière de l'Etat)

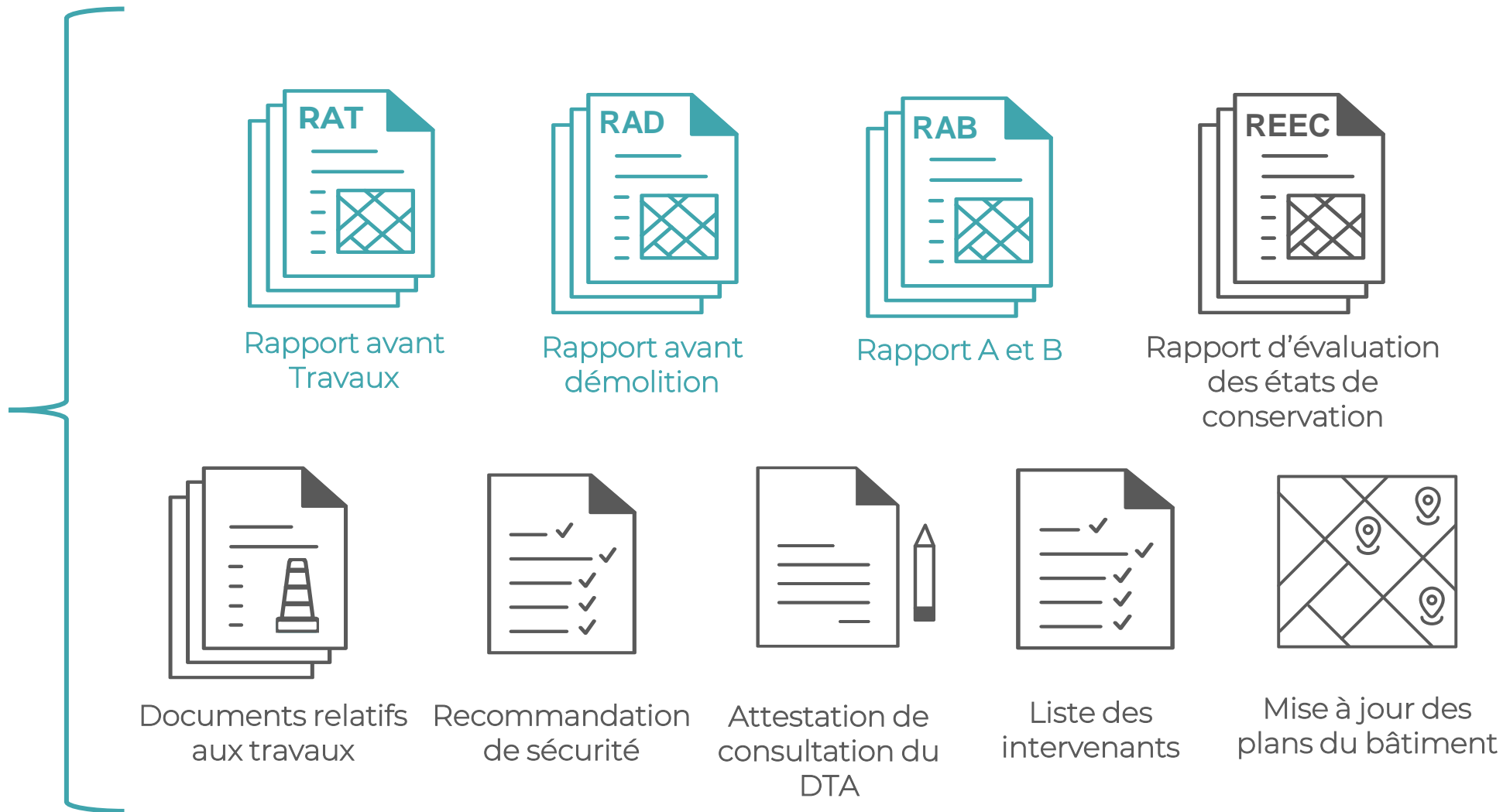


# Sensibilisation et Règlementation





 Production et mise à jour sous 1 mois





### PRODUCTION ET MISE A JOUR :

- Dossier technique Amiante
- Fiche récapitulative
- Dossier amiante des parties privatives

### TENU A DISPOSITION DE :

- Toute personne appelée à effectuer des travaux dans le bâtiment
- Agents ou service mentionnés au 1<sup>er</sup> alinéa Art. L. 1312-1
- Inspecteurs d'hygiène et contrôleurs du travail ;
- Agents des organismes de Sécurité Sociale et OPPBTP ;
- Agents du ministère de la construction,
- Commission départementale de sécurité et accessibilité

### REALISER DES REPERAGES

- Repérer les Matériaux Contenant de l'Amiante (MPCA)
- Evaluer leur état de conservation (Tous les 3 ans)
- Déterminer les éventuels travaux de retrait à effectuer

### COMMUNIQUER PAR LE PROPRIETAIRE

- Occupants de l'immeuble bâti
- Employeurs
- Représentants du personnel
- Médecins du travail
- Personne amenée à effectuer des travaux dans le bâti



Une attestation écrite doit être conservée par le propriétaire à chaque consultation de DTA

# Présentation de la DTA-thèque





- 106 390 bâtiments de l'État seront intégrés dans la DTA-thèque ;
- 13 régions métropolitaines, Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM), Collectivités d'Outre-Mer (COM) et les ministères vont être parties prenantes du projet ;
- 10 000 utilisateurs du Système d'Information de l'Immobilier de l'État (SIIE) vont voir leur quotidien changer grâce à la DTA-thèque.



La DTA-thèque est une solution dont l'utilisation sera obligatoire pour tous les bâtiments domaniaux dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997 (décret 2011-629 du 3 juin 2011).

Les bâtiments non domaniaux dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997 pourront, quant à eux, être intégrés dans la solution suivant les choix réalisés par chacune des organisations utilisatrices de la solution.



***Fonctionnalités***

**SOCLE COMMUN**

Stockage des documents

Transmission des documents



MODULE OBLIGATOIRE  
CONTRACTUALISÉ PAR LA DIE

**BLOC AVANCÉ**

Valorisation des données Amiante  
présentes dans le DTA

Gestion centralisée de l'ensemble  
des DTA

Vision d'ensemble des actions à  
réaliser

Suivi individuel de chaque  
bâtiment amianté





38777 - DIE RECETTE GOVFR

Agence socle commun

Tous les groupes

Tous les bâtiments

AMIANTE DIAGNOSTICS



Accueil > Informations et actions

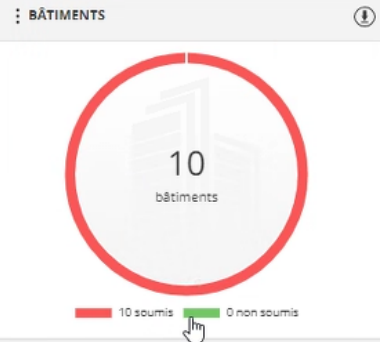


Agence socle commun

Mon patrimoine

Informations et actions

- Annuaire
- Bâtiments
- Bibliothèque
- Diffusions



**BIBLIOTHÈQUE**

DTA	0
Fiche récapitulative	0
DAPP	0

**ANNUAIRE**

Contacts	1
----------	---

**DIFFUSIONS**

Diffusions effectuées	1
-----------------------	---

**DÉLÉGATION** Niv. 1 0 Niv. 2 0

Documents à qualifier	0
Documents à contrôler	0
Documents à analyser	0
Documents refusés	0



**Amiante360 Patrimoine** 5000 - Sogelink-MIXTEs 6 agences sélectionnées Tous les groupes Tous les bâtiments **AMIANTE** DIAGNOSTICS MENU

Accueil > Informations et actions

**Mon patrimoine**

**Informations et actions**

- Annuaire
- Bâtiments
- Parties privatives
- Bibliothèque
  - DTA 20
  - Fiche récap 17
  - DAPP 30
  - Travaux 13
  - Autres 9
- Rapports
- Matériaux repérés
- Travaux
- Diffusions

### BÂTIMENTS

**249**  
bâtiments

187 soumis 62 non soumis

Parties privatives 77

**Actions réglementaires**

- 222 Renseigner le propriétaire
- 45 Renseigner l'historique de vos parties privatives
- 7 Renseigner l'historique du bâtiment

**Actions de paramétrage**

- 114 Plans manquants
- 139 Arborescences manquantes
- 1 Mise à jour des zones amiantées sur un plan

### MATÉRIAUX

**242**  
Matériaux amiantés

**395**  
Repérages

Matériaux liste A	49
Score 1	39
Score 2	5
Score 3	5
Matériaux liste B	69
EP	32
AC1	33
AC2	4
Matériaux C et autre	121
C	41
AUTRE	80

**Actions réglementaires**

- 34 Réaliser une évaluation périodique
- 12 Réaliser des mesures conservatoires
- 6 Réaliser des mesures d'empoussièrement
- 32 Réaliser une action corrective
- 1 Réaliser des mesures d'empoussièrement (AC2)
- 37 Réaliser un rapport avant-travaux

### DIFFUSIONS

- Diffusions effectuées 91
- Diffusions à réaliser 19
- Envois en erreur 15

**Actions réglementaires**

- 17 Diffuser la fiche récapitulative

### BIBLIOTHÈQUE

- DTA 20
- Fiche récapitulative 17
- DAPP 30

# Environnement Economique de la DTA-thèque





### **Pour accéder au bloc avancé de la DTA-thèque, voici les éléments à communiquer à Sogelink :**

- Le nombre de vos bâtiments construits avant fin 2000 ;
- Le nombre moyen de niveaux de vos bâtiments (sous-sols et étages techniques compris) ;
- Le type de plans (papier, pdf, dwg, etc.) – les plans ne sont pas obligatoires ;
- Nombre de personnes à former ;
- Quel est le nombre de documents à classer au format PDF dans la DTA-thèque ;
- Quel est le nombre de documents dont la donnée existante doit être ressaisie (intégration des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante, positionnement sur le plan et intégration des photos) dans la DTA-thèque.



## MON ÉTABLISSEMENT SOUHAITE DÉPLOYER :

1

**Le SOCLE COMMUN**  
qui vous permet d'accéder à  
une bibliothèque numérique  
+ diffusion des documents

2

**Le BLOC AVANCÉ**  
qui vous permet la  
mise à jour automatique des DTA + Fiches Récapitulatives  
+ alertes et tableau de bord des actions à réaliser

100 % A LA CHARGE  
DE LA DIE

L'abonnement au Socle Commun

A LA CHARGE  
DE L'ETABLISSEMENT

L'abonnement au Bloc Avancé  
(prix en fonction du nombre de bâtiments - cf. U.O 1.2)

A LA CHARGE  
DE  
L'ETABLISSEMENT  
(optionnel)

L'intégration et le classement des documents au  
format PDF dans la DTA-thèque  
(prix en fonction du nombre de documents à archiver - cf. U.O 2.9)

A LA CHARGE  
DE L'ETABLISSEMENT  
(optionnel)

La ressaisie des anciens repérages et matériaux amiantés  
dans le DTA-thèque dans chaque pièce, de chaque niveau  
de chaque bâtiment (et sur le plan fourni)  
(prix en fonction du nombre de rapport à ressaisir - cf. U.O 2.10)

A LA CHARGE  
DE  
L'ETABLISSEMENT  
(optionnel)

Le paramétrage des droits et des accès (cf. U.O 2.2)  
La gestion de projet (cf. U.O 2.12)  
Formation en ligne gratuite

A LA CHARGE  
DE L'ETABLISSEMENT  
(optionnel)

Le paramétrage des droits et des accès (cf. U.O 2.2)  
La formation (cf. U.O 2.6)  
La gestion de projet (cf. U.O 2.12)



**Julien CAEN**

LD : 04 37 69 73 30

P : 06 82 09 64 64

[julien.caen@sogelink.fr](mailto:julien.caen@sogelink.fr)

